



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N° 94/2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous  
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 mai 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

**Etaient présents** : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Halim YALCIN, Mme Aurélie FERNANDES, M. Nicolas BONJEAN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVEIRA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, M. Eric DERSIGNY, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Aurélie LITKA, M. Bruno DARCILLON, Mme Myriam CITERNE, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

**Etaient représentés** :

Mme Julie FAITOUT par Mme Aurélie FERNANDES.

M. Jean-Baptiste BLÉHAUT par M. Laurent THEVENOT.

**Était absent** : M. Emmanuel DENIS.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

**OBJET** :

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Création, composition et**

**désignation des membres du**

**Comité consultatif Environnement**

M. Laurent THEVENOT, Maire, expose à l'assemblée,

Pour faire suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de créer des Comités Consultatifs, d'en fixer leur composition, de désigner les membres et d'en définir les modalités de fonctionnement pour ce prochain mandat.

**Vu** l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.*

*Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.*

*Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.*

*Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent, par ailleurs, transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »,*

**Considérant** l'installation du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026,

**Le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré,  
**à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la création du **Comité Consultatif Environnement**,
- **DÉCIDE DE NE PAS PROCÉDER** au scrutin secret et après consultation de l'assemblée, opérer un vote à main levée,
- **PREND ACTE** de la désignation par Monsieur le Maire, d'un élu municipal en tant que président du Comité ainsi créé,
- **FIXE** la composition du comité et **DÉSIGNE** les membres comme suit :  
. Mme Céline MADEUF (présidente) ;

. M. Laurent THEVENOT (maire), Mme Anne MAZAUDIER, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, M. Charles DARNAY, M. Yannick DELRIEU (élus) ;  
. Direction des Services Techniques, M. Yoann JUZGADO (agent municipal), M. Rémi VERNADAT (agent municipal), Responsable de la Police Municipale, Direction Générale des Services, ainsi que tout technicien dont la compétence est utile à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour (membres qualifiés) ;  
. Tout organisme privé ou public, ainsi que tout habitant de la Commune, invités.  
- **PREND ACTE** que le Comité Consultatif Environnement se réunira au moins trois fois par an.  
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le : 10.06.2026  
Publié ou notifié  
le : 11.06.2026  
Le Maire,  
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
M. Laurent THEVENOT

